



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Risque d'entrisme islamiste dans l'enseignement supérieur

Question orale n° 753

Texte de la question

M. Yoann Gillet interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace sur l'entrée récente d'un représentant de l'organisation des Étudiants musulmans de France (EMF) au sein du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), instance stratégique qui pilote notamment les bourses, les restaurants universitaires et les résidences étudiantes. Cette organisation est présentée par des travaux récents, dont ceux des services de renseignement français, comme relevant d'une mouvance d'islam politique structurée, qualifiée notamment de « structure frériste » et engagée dans des stratégies d'influence dans les milieux éducatifs. Dans ce contexte, cette élection suscite de vives interrogations quant aux risques d'entrisme islamiste au sein des instances étudiantes. Il lui demande en conséquence quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir la neutralité des instances de gouvernance étudiante et s'il envisage notamment la mise en place d'une enquête sur les EMF, l'instauration d'une charte de respect des principes de laïcité conditionnant l'accès aux élections étudiantes et l'interdiction de toutes les structures liées aux Frères musulmans (considérés comme terroristes dans de nombreux pays).

Données clés

Auteur : [M. Yoann Gillet](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 753

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et espace

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 mai 2026](#)